



Team Des Dombes



Club Cycliste – Affilié Fédérations FSGT & FFC

Siège social : Mairie, 15 place de l'hôtel de ville 01330 Villars les Dombes

Adresse Postal : Chez Monsieur Gilbert CHIRAT 116 Impasse Bertin 01390 St Marcel en Dombes

president@teamdesdombes.fr - <http://teamdesdombes.fr>



REGLEMENT de l'Epreuve

2ème Cyclo-Cross de Villars les Dombes Epreuve support Championnat Départemental FSGT

Samedi 25 novembre 2023

**Camping Le Nid du Parc
01330 Villars les Dombes**



Epreuve « Championnat Départemental FSGT » ouverte aux coureurs licenciés FSGT 69 répondant aux critères de sélections

Critère de sélections règlement championnat départemental FSGT 69 épreuve support. Les courses prises en compte doivent être inscrites au calendrier FSGT 69.

- Simple licencié FSGT 69 = 1 CX FSGT 69,
- Multi licencié FSGT 69 = 3 CX FSGT (Minimum 2 FSGT 69).

Epreuve « Cyclo-cross de Villars les Dombes » ouverte aux coureurs licenciés aux fédérations FSGT / FFC / UFOLEP / FFV et FFTri, classement hors championnat.

Les coureurs extérieurs à la FSGT 69 devront être préinscrits sur le site FSGT 69 au plus tard le mardi avant l'épreuve.

Engagements pour tous les concurrents à l'avance et individuellement avant le jeudi 23 novembre 22h00 sur le site Hello Asso

AUCUNE INSCRIPTION NE POURRA SE FAIRE SUR PLACE

Retrait du dossard et transpondeurs par le licencié sur présentation d'une licence en cours de validité

- 15 minutes avant l'heure de départ pour les Groupes 1 et 2
- 15 minutes avant l'heure de départ de la première course enfant pour l'ensemble des compétitions enfants

Le prix d'engagement est de 8 euro pour les catégories adultes et de 4 euro pour les catégories jeunes. (12 et 8 euros pour les licenciés FFC)





Team Des Dombes



Club Cycliste – Affilié Fédérations FSGT & FFC

Siège social : Mairie, 15 place de l'hôtel de ville 01330 Villars les Dombes

Adresse Postal : Chez Monsieur Gilbert CHIRAT 116 Impasse Bertin 01390 St Marcel en Dombes

president@teamdesdombes.fr - <http://teamdesdombes.fr>



CATEGORIES (âge en 2024)

Enfants

- U 7 / Moustique (F/G) né(e) en 2018 et 2019
- U 9 / Poussin (F/G) né(e) en 2016 et 2017
- U 11 / Pupille (F/G) né(e) en 2014 et 2015
- U 13 / Benjamin (F/G) né(e) en 2012 et 2013
- U 15 / Minime (F/G) né(e) en 2010 et 2011
- U 17 / Cadet (F/G) né(e) en 2008 et 2009

Adultes

Groupe 1 : U 19 / Junior – Espoir – Senior – Vétérán

Groupe 2 : Super Vétérán – Ancien – Super Ancien – Cadet – Féminine



DUREE DES EPREUVES

- U 7 / Moustique (G et F) = 5 minutes
- U 9 / Poussin (G et F) = 10 minutes
- U 11 / Pupille (G / F) = 15 minutes
- U13 / Benjamin (G et F) = 20 minutes
- U15 / Minime (G/F) = 25 minutes
- U 17 Cadette = 25 minutes (avec Minime)
- U 17 / Cadet = 30 minutes
- Groupe 1 = 50 minutes
- Groupe 2 = 50 minutes
- Féminine = 50 minutes



Temps approximatif. Nombre de tours déterminé par les commissaires en fonction de la moyenne du temps réalisé sur les deux premiers tours. Affichage du nombre de tours restant à l'issu des deux premiers tours.



HORAIRE DES EPREUVES

12H15 : U13 / Benjamin – U 15 / Minime (F et G)

12h45 : U 9 / Poussin – U 11 / Pupille (F et G)

13h30 : Gr 1 : U 19 / Junior – Espoir – Senior – Vétérán

15h00 : Gr 2 : S/Vet – Ancien – S/Ancien – U 17 / Cadet – Féminine



Club Cycliste – Affilié Fédérations FSGT & FFC

Siège social : Mairie, 15 place de l'hôtel de ville 01330 Villars les Dombes

Adresse Postal : Chez Monsieur Gilbert CHIRAT 116 Impasse Bertin 01390 St Marcel en Dombes

president@teamdesdombes.fr - <http://teamdesdombes.fr>



REGLEMENT

L'ordre de départ se fera selon la grille établie par les commissaires de la commission vélo FSGT 69.

L'épreuve est organisée sous l'égide de la FSGT conformément au règlement de la commission vélo FSGT 69 et sous contrôle des commissaires de la commission vélo FSGT 69.



L'échauffement est interdit sur le circuit pendant le déroulement des épreuves. Le passage sur la ligne d'arrivée est interdit lors du déroulement d'une épreuve et sera passible de sanction.



L'appel des coureurs se fera 10 minutes avant l'horaire de départ de la catégorie

Tout abandon devra être signalé au podium d'arrivée.



Toute indiscipline avant, pendant et après la course sera sanctionnée par une mise hors course ou un déclassement.

Aucun objet ne doit être jeté dans la nature par les coureurs ou tout accompagnateur (attention avertissement et jusqu'à exclusion)



- Le transpondeur sera obligatoirement fixé à une cheville avec le matériel nécessaire homologué, vendu 1€ il reste la propriété du coureur, il est réutilisable à demeure.

- Les dossards fixés par 6 épingle sur les poches basses des maillots suivant la position du podium d'arrivée



- Le port du casque à calotte rigide est obligatoire durant la durée de l'épreuve.



- Les « caméras embarquées » ne sont pas autorisées

- Le VTT sans corne est autorisé. Les VTT partiront en dernière ligne de leur catégorie.

- Les Gravel sont autorisés avec pneus de 33 uniquement



- L'échauffement est interdit sur le circuit pendant le déroulement des épreuves et sera passible de sanction (exclusion de la course)





Team Des Dombes



Club Cycliste – Affilié Fédérations FSGT & FFC

Siège social : Mairie, 15 place de l'hôtel de ville 01330 Villars les Dombes

Adresse Postal : Chez Monsieur Gilbert CHIRAT 116 Impasse Bertin 01390 St Marcel en Dombes

president@teamdesdombes.fr - <http://teamdesdombes.fr>



- L'organisateur prévoir un SAS de changement de matériel sous son contrôle ;
- Le changement de vélo est autorisé et se fera exclusivement sur le point de dépannage prévu à cet effet. Les roues peuvent être changer sur l'ensemble du circuit.

- Sur les courses enfants, jusqu'à cadet compris, le changement de vélo n'est pas autorisé, sous peine de disqualification.

- Ravitaillement : il n'est pas autorisé dans les épreuves cyclo-cross pour toutes les catégories, sauf dans les zones de dépannage.

Pour des raisons climatiques, Le ravitaillement peut être aussi autorisé sur décision des commissaires pour raisons climatiques sur tout le circuit sauf aux abords de la ligne d'arrivée.



RECOMPENSES

Epreuve Championnat Départemental

Maillot de champion au vainqueur de chaque catégorie
Médaille pour les seconds et troisièmes

Tous coureurs absents du podium protocolaire du championnat sera déclassé

Epreuve Cyclo Cross de Villars les Dombes

Les trois premiers du scratch Groupe 1 et Groupe 2
Les premiers de chaque catégorie Adulte hors championnat
Les trois premiers de chaque catégorie Ecole de vélo hors championnat

